

SÉANCE ORDINAIRE 17 FÉVRIER 2014 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE DIX-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX MILLE QUATORZE SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR NORMAND CLERMONT. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-HUIT HEURES QUINZE.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

#### Sont présents formant quorum :

- M. Normand Clermont, représentant de Pointe-Calumet, président
- M. Yves Legault, représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, vice-président
- M. Robert Montplaisir, représentant de Deux-Montagnes,
- M. Louis-Philippe Marineau, représentant de Saint-Joseph-du-Lac,

## Sont également présents :

Mme Guylaine Comtois, secrétaire-trésorière

- M. Stéphane Giguère, dga Saint-Joseph-du-Lac
- M. Denis Berthelette, dg, Deux-Montagnes
- M. Alexandre Toméo, conseiller Pointe-Calumet

#### ADMINISTRATION

#### Résolution RT 015-02-2014

# 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2014.

## Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 17 février 2014 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes.

## PROCÈS-VERBAL

## Résolution RT 016-02-2014

# 2.1 <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 27 JANVIER</u> 2014.

## Il est proposé par monsieur Rober Montplaisir Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 janvier 2014 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

## ADMINISTRATION

## **Résolution RT 017-02-2014**

# 3.1 <u>DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JANVIER 2014.</u>

## Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie au 13-02-2014 au montant de **12 151.74 \$.** La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

## **Résolution RT 018-02-2014**

## 3.2 CONSTITUTION D'UN FONDS DE ROULEMENT.

# Il est proposé par monsieur Robert Montplaisir Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu qu'aux fins de l'application du règlement RT01-2013, un montant de 10 000 \$ pour l'année 2014 provenant de la quote-part sera affecté à la constitution du fonds de roulement de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes.



#### EXPLOITATION

### Résolution RT 019-02-2014

# 4.1 <u>DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'EXPLOITATION DES ÉTANGS AÉRÉS PAR LA FIRME AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC.</u>

### **CONSIDÉRANT QUE**

la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, par sa résolution RT 337-12-2011, a octroyé un contrat d'exploitation des étangs aérés à Aquatech, Société de gestion de l'eau inc;

### **CONSIDÉRANT QUE**

les représentants de la firme doivent déposer à la régie un rapport d'activités mensuel conformément aux clauses du contrat:

Suivant la présentation par appel conférence de monsieur Benjamin Crampon,

### En conséquence,

## Il est proposé par monsieur Robert Montplaisir Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu que le rapport mensuel du mois de janvier 2014 soit approuvé par le conseil d'administration de la régie. Le rapport est joint au procèsverbal pour en faire partie intégrante.

# Résolution RT 020-02-2014

# 4.2 <u>DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2013 D'EXPLOITATION DES ÉTANGS AÉRÉS PAR LA FIRME AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC.</u>

## **CONSIDÉRANT QUE**

la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, par sa résolution RT 337-12-2011, a octroyé un contrat d'exploitation des étangs aérés à Aquatech, Société de gestion de l'eau inc;

# CONSIDÉRANT QUE

les représentants de la firme doivent déposer à la régie un rapport d'activités mensuel conformément aux clauses du contrat;

Suivant la présentation par appel conférence de monsieur Benjamin Crampon,

## En conséquence,

Il est proposé par monsieur Robert Montplaisir Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu que le rapport annuel 2013 soit approuvé par le conseil d'administration de la régie. Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

# Résolution RT 021-02-2014

# 4.3 <u>DÉPÔT DU RAPPORT DE COMPILATION DES DÉBITS DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES POUR LE MOIS DE JANVIER 2014.</u>

## Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de monsieur Robert Montplaisir

Et unanimement résolu que la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes approuve le rapport de compilation des débits de l'usine de traitement des eaux usées de la station d'épuration et la répartition entre les municipalités membres pour le mois de janvier 2014. Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.



### Résolution RT 022-02-2014

# 4.4 <u>DÉPÔT DU RAPPORT DE VÉRIFICATION DU SYSTÈME DE MESURES DE DÉBIT DE LA STATION D'ÉPURATION - 2013</u>

## Il est proposé par monsieur Robert Montplaisir Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu que la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes approuve le rapport de vérification du système de mesures de débit de la station d'épuration – année 2013 par EnviroServices. Le rapport est joint au procèsverbal pour en faire partie intégrante.

## **Résolution RT 023-02-2014**

## 4.5 REMPLACEMENT DE L'ÉCHANTILLONNEUR

CONSIDÉRANT QUE l'échantillonneur actuel requière des réparations

importantes et coûteuses;

CONSIDÉRANT les demandes de soumission suivantes :

Avensys 2 731.00 \$ plus taxesJohn Meunier 3 382.50 \$ plus taxes

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Yves Legault

Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu d'autoriser le remplacement de l'échantillonneur auprès du fournisseur Avensys pour une somme de 2 731 \$ plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-527.

## Résolution RT 024-02-2014

4.6 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE D'AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU POUR COMPLÉTER LA DÉCLARATION 2013 DE L'INVENTAIRE NATIONAL DES REJETS DE POLLUANTS (INRP) EXIGÉE PAR ENVIRONNEMENT CANADA ET LA DÉCLARATION DES REJETS ATMOSPHÉRIQUES AU MDDEP

CONSIDÉRANT QUE la Loi canadienne sur l'environnement oblige de compléter

l'inventaire national de rejet de polluants pour toutes les stations d'épuration qui rejettent plus de 10 000 m³/d

d'eaux usées traitées dans l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement doit produire la déclaration pour

l'année 2013 au plus tard le 30 juin 2014;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Aquatech;

# En conséquence,

Il est proposé par monsieur Robert Montplaisir

Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu que le conseil d'administration mandate la firme Aquatech aux fins de compléter la production de la déclaration de l'inventaire national des rejets de polluants (INRP) exigées par Environnement Canada et la déclaration des rejets atmosphériques au MDDEP au prix forfaitaire de 3 840 \$ plus les taxes applicables. Les rapports seront déposés en juin 2014. L'offre de service est jointe au procès-verbal.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-411.



#### Résolution RT 025-02-2014

# 4.7 PAIEMENT DU TONNAGE RELATIF AUX ORDURES DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC.

CONSIDÉRANT QUE la collecte et la disposition des ordures de la station est

assumées par la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac par le billet de son contrat de collecte et d'enfouissement des

ordures ménagères;

CONSIDÉRANT la collecte hebdomadaire des ordures à la station

d'épuration des eaux;

**CONSIDÉRANT QU'** un relevé hebdomadaire du volume en m³ est effectué par

les opérateurs avant chaque levée;

CONSIDÉRANT QUE le volume estimé de déchet pour l'année 2014 est

d'environ 50 m³;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Yves Legault

Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu que pour les fins de facturation, le volume compilé sera payable à la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac au taux de 56,92 \$ par m³.

Il est entendu que la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac facturera la Régie deux fois par année, soit en juillet et en janvier, sur la base des volumes de déchet inscrits sur les rapports d'opération d'Aquatech.

### Résolution RT 026-02-2014

### 4.8 CONTRÔLE PARASITAIRE

# Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de monsieur Robert Montplaisir

Et unanimement résolu de mandater l'entreprise Extermination et capture Rive-Nord aux fins d'effectuer le contrôle parasitaire de l'immeuble pour l'année 2014, pour une somme de 1 625 \$, plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-522.

## Résolution RT 027-02-2014

## 4.9 VIDANGE DES DESSABLEURS

## Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu d'autoriser une dépense d'au plus 5 500 \$, plus les taxes applicables, aux fins de procéder à la vidange des dessableurs incluant le transport et la disposition des boues, à raison de trois fois durant l'année, soit au mois d'avril, d'août et de novembre.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-521.

## Résolution RT 028-02-2014

# 4.10 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES SOUPAPES D'ADMISSION ET D'ÉVACUATION D'AIR POUR L'ANNÉE 2014.

# Il est proposé par monsieur Robert Montplaisir Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu de mandater, pour l'année 2014, l'entrepreneur Aquatech aux fins de procéder à la vérification et l'entretien, bi-annuel, des soupapes d'admission et d'évacuation d'air de la conduite d'évacuation des eaux usées vers le lac, selon les termes et conditions du cahier des charges en vigueur, pour une somme de 3 200 \$, plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-526.



### Résolution RT 029-02-2014

## 4.11 CONTRAT D'ENTRETIEN DES SOUFFLANTES

## Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de monsieur Robert Montplaisir

Et unanimement résolu de mandater APG Neuros inc. aux fins de procéder à la vérification et l'entretien des quatre soufflantes, à raison d'une intervention durant l'année et couvrant les systèmes de filtre à air, de connexions internes, des capteurs de fautes sur l'automate, de la formation d'opération et du rapport de service, pour une somme de 1 500 \$, plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-526.

# Résolution RT 030-02-2014

## 4.12 MANDAT D'ANALYSE DES EAUX USÉES POUR L'ANNÉE 2014

CONSIDÉRANT les exigences du ministère de l'environnement de procéder à

des analyses des eaux usées à l'entrée et à la sortie de la

station d'épuration;

CONSIDÉRANT les demandes d'offre de service aux entreprises Exova et

Biolab selon le calendrier de prélèvement établi;

**CONSIDÉRANT** la réception des offres suivantes :

- Exova 1 610 \$, plus les taxes applicables

- Biolab 1 656 \$, plus les taxes applicables

### En conséquence,

## Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de monsieur Robert Montplaisir

Et unanimement résolu de mandater Exova aux fins de procéder aux analyses d'eau usées pour l'année 2014, incluant le transport des échantillons et les contenants requis, pour une somme de 1 610 \$, plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-453.

## **Résolution RT 031-02-2014**

## 4.13 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS RELIÉS À L'EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENTS DES EAUX USÉES OCTROYÉ À AQUATECH, SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC.

CONSIDÉRANT QU' il s'agit d'un mandat d'un an renouvelable jusqu'à 3 années

supplémentaires avec ajustement selon l'indice des prix à

la consommation (IPC);

En conséquence,

# Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu que le conseil d'administration accepte de renouveler le contrat de services professionnels reliées à l'exploitation d'ouvrages d'assainissement des eaux usées (Dossier 531085) pour l'année 2014 incluant une indexation du tarif selon l'indice des prix à la consommation (IPC) tel que prévu à l'offre de service initiale du mois de novembre 2011 pour les années 2012-2013 et 2014.

Année 2012 - 2 208.34 \$ / mois, plus taxes RT337-12-2011 IPC 2.7%
 Année 2013 - 2 253.25 \$ / mois, plus taxes RT432-11-2012 IPC 2%
 Année 2014 - 2 271.96 \$ / mois, plus taxes RT031-02-2014 IPC 0.83%

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-445.



#### Résolution RT 032-02-2014

# 4.14 MANDAT PROFESSIONNEL RELATIVEMENT À LA DÉTERMINATION DES CAPACITÉS RÉSIDUELLES DES ÉTANGS AÉRÉS

# **CONSIDÉRANT QUE**

depuis le mois d'octobre 2013, pour toute demande de prolongation d'égout domestique relié à un usine qui dépasse les critères de conception, le MDDEFP exige le dépôt d'un rapport technique qui établit les capacités résiduelles de l'usine d'épuration et qui démontre que le prolongement n'aura pas d'impact sur les exigences de rejet;

## **CONSIDÉRANT QUE**

l'usine de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes dépasse les critères de conception;

#### CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu de faire produire un rapport relatif à la détermination de la capacité résiduelle des étangs aérés aux fins de bénéficier des avantages suivants :

- Préciser le nombre de résidences pouvant être ajoutées au réseau d'égout sanitaire sans augmenter la capacité de l'usine d'épuration;
- Réduire les délais lors des demandes d'autorisation qui prévoit un prolongement du réseau d'égout domestique;
- Prévoir dans le temps, la nécessité de réaliser des travaux d'augmentation de capacité de l'usine;

#### **CONSIDÉRANT QUE**

l'offre de service de Beaudoin Hurens relativement à la réalisation d'un rapport technique pour déterminer les capacités résiduelles des étangs aérés;

## En conséquence,

Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de monsieur Robert Montplaisir

Et unanimement résolu de mandater Beaudoin Hurens aux fins de réaliser un rapport technique et les recommandations concernant la détermination des capacités résiduelles des étangs aérés, pour une somme de 10 500 \$, plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-411.

# PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

## LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution RT 033-02-2014

# 6.1 <u>LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 FÉVRIER 2014.</u>

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu que la séance du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes soit levée. Il est 19h10.

NORMAND CLERMONT GUYLAINE COMTOIS
PRÉSIDENT SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE